



C. PCT 1159  
04

Le 21 janvier 2009

Madame,  
Monsieur,

*Convocation d'une session du Groupe de travail du PCT en 2009*

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office national d'un État partie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est également adressée aux organisations intergouvernementales intéressées, ainsi qu'à certaines organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système du PCT.

Il est rappelé qu'à sa trente-huitième session (22<sup>e</sup> session extraordinaire) tenue à Genève du 22 au 30 septembre 2008, l'Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) a décidé que si, à la suite de consultations de tous les membres et observateurs du groupe de travail, il fallait examiner des questions qui nécessitaient d'être soumises à l'assemblée, une session du Groupe de travail du PCT serait convoquée en 2009 pour réaliser le travail préparatoire au lieu de soumettre les questions directement à l'assemblée (voir le rapport de la session – paragraphe 6.ii) du document PCT/A/38/6 et paragraphe 31 du document PCT/A/38/1). Il a également été convenu que si une réunion devait être convoquée, l'assistance financière octroyée pour permettre à certaines délégations de participer à la première session du groupe de travail serait reconduite pour permettre la participation de certaines délégations à la prochaine session.

Il semble au Bureau international que plusieurs questions doivent être étudiées avant d'être soumises à l'Assemblée de l'Union du PCT, certaines de ces questions étant nouvelles et d'autres issues de la première session du groupe de travail et de la dernière session de l'assemblée. Elles portent notamment sur les points suivants :

– le formulaire international pour l'ouverture de la phase nationale (voir le paragraphe 25 du document PCT/WG/1/16);

/...

- l'utilisation du PCT comme plate-forme unique pour le partage du travail du système international des brevets, y compris des questions issues du document PCT/WG/1/3 "Comment valoriser la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT" (voir les paragraphes 26 à 61 du document PCT/WG/1/16, en particulier le paragraphe 53 : "Le groupe de travail a invité le Bureau international à poursuivre l'examen de la question [la démarche généralement adoptée concernant la procédure selon le chapitre II] en vue de lui présenter des recommandations plus précises à sa prochaine session.");
- les conditions matérielles des demandes internationales (voir le paragraphe 71 du document PCT/WG/1/16);
- les critères à remplir pour bénéficier de réductions sur certaines des taxes du PCT (voir le paragraphe 30 du document PCT/A/38/6);
- les modifications des directives concernant la fixation de montants équivalents pour certaines taxes du PCT;
- les exigences des offices désignés en ce qui concerne l'indication des changements apportés à la demande internationale telle que déposée initialement;
- diverses questions pratiques soulevées en ce qui concerne l'incorporation par renvoi de parties manquantes et d'éléments manquants.

En outre, suivant l'issue des délibérations des réunions des administrations internationales qui se tiendront en République de Corée du 16 au 18 mars 2009, il se pourrait que doivent être également traitées d'autres questions concernant, notamment, le système de recherche internationale supplémentaire récemment créé.

Afin de déterminer s'il y a lieu de convoquer une session du groupe de travail avant la session de septembre 2009 de l'assemblée, le Bureau international souhaiterait recevoir avant le 16 février 2009, de préférence par courrier électronique à l'adresse [pct.wg@wipo.int](mailto:pct.wg@wipo.int), toute proposition concernant des questions à soumettre au groupe de travail, en plus de celles indiquées ci-dessus.

Vous voudrez bien noter que s'il était décidé de convoquer une session du Groupe de travail du PCT, celle-ci aurait probablement lieu du 4 au 8 mai 2009.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

Le Directeur général :



Francis Gurry